



CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN

BULLETIN D'INFORMATION N°57 MAI 2022



LE MAIRE
M. GUY BOUCHAUD
maire@saint-mesmin.fr
SECÉTARIAT DE MAIRIE
Mme CHRISTELLE PROVOST
secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr
Mme VICTORIA DOS SANTOS
secretariat@saint-mesmin.fr
victoria@saint-mesmin.fr
GITES
gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

MAIRIE OUVERTE LES MARDIS ET JEUDIS
DE 9H00 À 12H00 ET DE 14h00 À 17H00
TEL : 05 53 52 71 02
www.saint-mesmin.fr

LES PERMANENCES DU MAIRE :
LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H00 À 12H00
LE SAMEDI SUR RDV

Dépôt légal n°24342/07

SOMMAIRE

Page 1 : Couverture

Page 2 : Sommaire / Nos joies

Page 3 : Nos peines / Résultats des élections

Page 4 : Le mot du Maire

Page 5 : Vie municipale / Informations intercommunales et communales

Page 6 : La vie à Saint-Mesmin : Visites et mobilisation pour l'Ukraine

Page 7 : Evènements / Associations : Spectacles, chasseurs, randonnées, marchés de nuit, loto, kayak, vélos

Page 8 : Chronique au fil du temps / Partage

Page 9 : Informations utiles : Cassiopéa téléassistance, transports scolaire, pêche, PLUI

Page 10 : Suite des informations utiles : Badges poubelles, sport, Influenza aviaire

Page 12 : Suite des informations utiles : Influenza aviaire, élections, budget participatif

Page 13 : Compte rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2022

Page 14 : Suite du compte rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2022

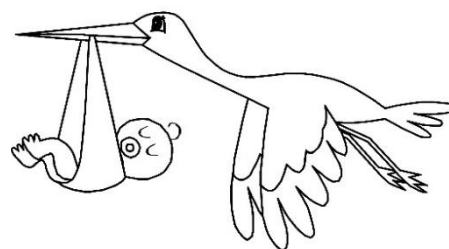
Page 15 : Compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2022

Page 16 : Résumé en images

NOS JOIES

Lucie AMAIL

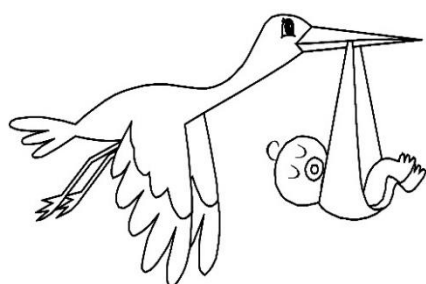
Nous vous avons annoncé sa naissance dans le dernier bulletin. Voici la petite Lucie AMAIL, nouvelle habitante de Chez Bobas.



Soham ROMAN

Nous sommes heureux d'accueillir également le petit Soham ROMAN né le 06 février 2022 à Tulle.

Félicitations aux heureux parents, Alexis et Emeline. Bienvenue au petit Soham, nouvel habitant à Veaupeytourie.



NOS PEINES

Suzanne BOUDY

Lors de la parution de notre précédent bulletin, nous apprenons le décès de Madame Suzanne BOUDY née DEMAY, habitante à la Rouye, décédée le 19 janvier 2022 à l'âge de 85 ans. Toujours souriante, agréable et accueillante, c'est avec beaucoup de tristesse que nous l'avons accompagnée dans sa dernière demeure, au cimetière de Saint-Mesmin, en présence de tous ses enfants, petits-enfants et de nombreux amis.

Jeanne-Marie NOUHAUD

Madame Jeanne-Marie NOUHAUD, née MARGINIER, est décédée le 16 février 2022. Mère de notre conseiller municipal Michel NOUHAUD et épouse de feu Maxime NOUHAUD, ancien conseiller municipal et commerçant réputé, elle a toujours été proche des clients, disponible et accueillante. Son départ de Fargeas laisse un grand vide. Nous renouvelons toutes nos condoléances à sa famille et en particulier à ses 3 fils, Patrice, Michel et Guy.

Marie-Claude MAUGIS

Au moment de l'impression de ce bulletin, nous apprenons le décès de Madame Marie-Claude MAUGIS, résidente secondaire dans le bourg. Nous partageons la peine de la famille et de ses amis.

Résultats des Élections

Participation exemplaire à Saint Mesmin

Au premier comme au second tour, les saint-mesminoises ont largement participé au scrutin, témoignant du fort engagement citoyen que l'on connaît sur la commune à chaque élection. 84% de votants au 1er tour (185 votants) et près de 81% au second (178 votants). La Dordogne a également été bonne élève en la matière.

Résultats du premier tour à Saint-Mesmin (nombre de voix)

1. Marine LE PEN 53
2. Emmanuel MACRON 42
3. Jean-Luc MÉLENCHON 22
4. Jean LASSALLE 18
5. Valérie PÉCRESE 15
6. Fabien ROUSSEL 9
7. Yannick JADOT 5
8. Philippe POUTOU 5
9. Éric ZEMMOUR 4
10. Nicolas DUPONT-AIGNAN 2
11. Anne HIDALGO 1
12. Nathalie ARTHAUD 0



Résultats du second tour à Saint-Mesmin : égalité entre les deux candidats

Fait assez rare pour être souligné, à Saint-Mesmin, Emmanuel Macron et Marine LE PEN ont obtenu le même nombre de voix (74 chacun). Sur nos 178 votants, nous avons constaté un nombre important de votes blancs (14) et nuls (16), 30 au total, soit 17% des enveloppes déposées dans l'urne.



LE MOT DU MAIRE



Cher(e)s Saint-Mesminois(e)s,

Vous recevez ce bulletin après les élections présidentielles qui marquent toujours une étape importante dans la vie d'un pays. Selon votre choix vous êtes contents ou déçus. C'est la loi de la démocratie, il vous faut rester optimistes et penser aux projets futurs.

En effet deux années de restrictions diverses, de souffrances pour tous ceux qui ont été touchés par le Covid doivent laisser place à une reprise de nos activités même si nous devons rester vigilants et avoir une pensée particulière pour nos amis ukrainiens qui subissent les conséquences d'une guerre qui n'aurait jamais dû être...

Lorsque vous recevrez ce bulletin nous serons à la veille de l'été qui annonce l'arrivée des vacances et par conséquent la venue des touristes.

Vous avez pu constater que cette année nous arrivons au terme de la réalisation de notre projet : SAINT-MESMIN Station d'Activités Pleine Nature, lancé il y a plus de 12 ans avec Guy HAYE que je salue au passage. La construction de la Halle Jean LEFEBVRE et de l'Observatoire complète en effet ce beau projet pour l'avenir de la commune. Nous avons privilégié le tourisme car cette activité est économique et c'est celle qui nous permet de rentabiliser nos infrastructures (Les gîtes Le Cantou, La Cascade et Les Mouflons), nos investissements dans les Gorges (passerelles) dans le bourg (Halle associative) et au Verger de l'Avenir (Observatoire). Ces investissements sont amortis par les recettes engendrées par nos locations qui dépasseront cette année nos espérances. Elles permettront de compenser les baisses de dotation de l'Etat et, encore une année de plus, de ne pas augmenter nos taxes locales. Certains d'entre vous en profitent pour compléter cette offre touristique (La Béchadie, Les Pagnons, les gîtes privés etc.) Cela doit se passer en excellente harmonie et non en concurrence, c'est pourquoi je demande à tous de maintenir le dialogue avec la mairie et les associations communales pour adapter les offres de chacun.

Afin d'augmenter encore l'attractivité de notre territoire, élus et bénévoles réunis, nous allons relancer deux marchés de nuit. Nous espérons que tous les propriétaires de logements touristiques encourageront leurs clients à y participer.

Dans le même temps, cet apport financier permet à notre équipe de continuer l'entretien de notre voirie, du cimetière et des chemins de randonnée, c'est la fierté de nos employés (et la nôtre) qui reçoivent de nombreux témoignages de satisfaction.

Nos associations communales jouent le jeu et sont aussi notre fierté : Les spectacles de la Troupe du Saut-Ruban ont comblé tous les spectateurs, Avez'Art, notre association des enfants de St-Mesmin, a remporté de beaux trophées pour ses réalisations artistiques, notre association canine (ROC) commence à être connue à l'échelon régional, notre ACCA a rempli son contrat en réalisant ses quotas de prélèvements de sangliers et cervidés ce qui a évité une aggravation des dégâts et en relançant le casse-croûte du 1er mai, notre association sportive GAS a participé à l'organisation des parcours trail et à leur valorisation et va nous aider à organiser la compétition régionale de kayak qui aura lieu durant le week-end de l'Ascension. Merci à leurs Présidents et à leurs membres. Tous ensemble nous surmonterons mieux les difficultés économiques engendrées par cette guerre en Europe qui va durer. Soyez patients et confiants, nous en verrons le bout.

Vous pouvez aussi constater que notre bulletin évolue, nous tenons compte de vos observations et celui-ci reprend un peu la tradition exprimée alors par Guy HAYE et la modernité lancée en 2020 par Audrey NYS, les deux premiers Adjoints. Le Bulletin est désormais préparé avec le concours de Victoria notre secrétaire stagiaire que vous appréciez déjà beaucoup.

En attendant je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances et je vous attends en nombre lors de nos festivités ou activités.

Bien sincèrement.

Guy BOUCHAUD

VIE MUNICIPALE

Informations Intercommunales

Rue Marc Lucius

L'adressage est terminé et notre Rue Marc Lucius a été inaugurée sur la commune de Salagnac. Travail de collaboration avec la Commune de Salagnac, l'Établissement Public Départemental de Clairvivre, la FNBPC, le Pays d'Art et d'histoire Vézère Ardoise et le Souvenir Français Comité de Clairvivre. Notre Maire qui approuve le nom choisi a assisté à l'inauguration. En effet cette rue marque la limite entre les communes de Salagnac et Saint-Mesmin.

Elle longe le cimetière alsacien et une rangée de 14 pavillons qui sont implantés sur le territoire de notre commune.



Informations Communales

Cimetière

La dernière phase des travaux est terminée. En effet, plusieurs remorques de cailloux ont été enlevées afin que la pelouse du cimetière évolue. Nous avons mis du terreau et semé du gazon. L'objectif final étant d'avoir un cimetière totalement engazonné, afin de respecter la norme zéro pesticides et surtout d'avoir un cimetière plus joli.

Construction d'une halle associative « Jean LEFEBRE »

Notre projet de création d'une halle associative et touristique commence à prendre forme ! En effet les travaux ont débuté le 6 avril dernier. Nous rappelons que l'objectif de cette future halle est de servir de point d'information touristique et de coin pique-nique avec un distributeur et un point d'eau pour nos touristes. Cette halle servira également de lieu de rencontres conviviales pour nos futurs événements.



Nouveauté coté poubelles !

Comme vous l'avez peut-être constaté, un nouveau point de collecte volontaire pour les cartons a été installé à proximité du verger de l'avenir. Les couvercles des autres poubelles ont été également changés.



LA VIE À SAINT-MESMIN

La visite des ZIGS LOUPS !

Le samedi 26 février 2022, sur notre commune, nous avons eu le plaisir d'accueillir une association Jonzacaïse de motards, nommée « Les zigs lous ». Ils ont pu profiter d'une journée ensoleillée devant notre Cantou. Nous les remercions pour leur visite !



Mobilisation pour l'Ukraine

Du 4 au 9 mars dernier, la commune de Saint Mesmin, comme toutes les autres communes de notre Département et de France, a organisé une collecte pour l'Ukraine : vêtements, nourriture, produits d'hygiène, produits de premiers secours... Les Saint-Mesminois ont été au rendez-vous ! Et nous vous en remercions. Ces dons ont été déposés le 10 mars au gymnase de Coulaures acheminés au Conseil Départemental par les services de la Communauté de communes. La cité de Clairvivre est réquisitionnée pour accueillir 50 migrants. Notre maire, Guy Bouchaud, qui parle le russe, a été sollicité pour servir d'interprète. Il a bien-sûr répondu favorablement à cet appel.



Voitures « Alpine »

Un rallye de voitures de collection a fait halte sur notre commune le dimanche 3 avril 2022 de 10h00 à 11h00. Un casse-croûte offert par la commune a été servi aux équipages. Une quarantaine de couples au volant d'Alpines Renault, toutes plus belles les unes que les autres ont participé au rallye.



Inauguration antenne 4G

Le 4 mai 2022 a eu lieu l'inauguration du pylône de l'antenne 4G route de Veaupeytourie. Le coût de cette antenne a été financé par l'Etat et le Département dans le cadre de l'opération « New Deal Mobile ». Le Préfet, le Député, le Sénateur, le Président du Conseil Départemental, le Président de la Communauté de communes, les représentants des quatre opérateurs, ainsi que les élus de notre commune et des communes voisines étaient présents. Quelques saint-mesminois sont aussi venus et ont pu apprécier cette installation qui permet de garantir la sécurité dans les Gorges et des télécommunications plus fiables. Un pot de l'amitié a été proposé par la suite sur la commune de Dussac où le même type d'antenne a été inauguré.



ÉVÉNEMENTS / ASSOCIATIONS

Spectacle de la Troupe du Saut Ruban

La Troupe du Saut Ruban, troupe de théâtre de Saint Mesmin, s'est produite le 2 avril 2022 sur la scène de Clairvivre. Le mercredi 27 avril, quelques membres de la troupe ont été invités sur les ondes de Radio Pac pour annoncer leur prochain spectacle qui a eu lieu ce samedi 30 avril 2022 à 20h30 sur la scène de Beyssenac. De nombreux spectateurs sont à chaque fois venus car les fou-rires étaient garantis !



La frotte à l'ail des chasseurs !

Après deux ans d'interruption liée au Covid, ce dimanche 1 er mai, les chasseurs de l'association ACCA, ont organisé à nouveau le traditionnel casse-croûte « Frotte à l'ail ». De nombreux St Mesminois ont répondu présents à cette invitation qui s'est déroulée dans une excellente ambiance. Une journée festive est prévue pour le 2 juillet.

Compétition régionale de Kayak

Du 16 au 29 Mai, aura lieu une Compétition Régionale de Kayak qui se déroulera en 3 épreuves sur 3 sites différents : à Rouffiac, Saint Mesmin et au Pervendoux. Cet évènement rassemblera plusieurs centaines de jeunes concurrents qui essaieront d'obtenir leur qualification pour le Championnat de France.

Randonnées

L'association Auvézère Animation organise une randonnée le 18 juin prochain et une randonnée nocturne le 10 décembre. Ces randonnées seront suivies d'une partie grillades dans les locaux du Verger de l'Avenir.

Course cycliste

Le 2 juillet 2022 aura lieu une course de cycliste UFOLEP dénommée « Trophée Empinet ». Cet évènement est organisé par le Vélo Club Tréllisacois. Vous pourrez apercevoir ces cyclistes sur la route du Puy Chétif.

Marchés de nuits

L'amicale Aide Infos Solidarité (AIS) qui regroupe tous vos conseillers et quelques fidèles bénévoles organise cet été les deux marchés de nuits. Le premier aura lieu le 20 juillet 2022 et le second aura lieu le 10 août 2022. Des bénévoles se sont proposés pour aider à l'organisation et au déroulement de ces soirées. Ils seront contactés le moment venu pour fixer les missions et les fiches de tâches de chacun.

Les commerçants et artisans locaux habituels ont été contactés et répondront présents.

Nathalie LEGAY et Éric animeront ces soirées.

L'association Auvézère'Art a prévu d'y présenter les œuvres d'Art réalisées par les petits saint-mesminois(e)s. Madeleine TOURENNE, notre artiste de Mont-Cocu, présentera aussi ses beaux tableaux et Fred REBBOH fera découvrir ses créations de décoration d'intérieur. Ces deux marchés nocturnes se dérouleront sur le site du Verger de l'Avenir car la Préfecture n'autorise plus la fermeture de la Départementale qui traverse le bourg.

Organisation d'un loto

Les associations Gorges Auvézère Sensations et Ring Obéissance Canine, organisent un loto dans la salle du Cantou le 5 novembre 2022. Elles seront soutenues par AIS. Voici un bel exemple de solidarité communale. Nous espérons que les autres associations feront de même pour organiser d'autres types de manifestations.

CHRONIQUE AU FIL DU TEMPS

Etat de la commune de Saint-Mesmin en 1853

Dans une lettre du 15 décembre 1853⁽¹⁾ du maire de Saint-Mesmin au Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, nous trouvons les doléances que nous reproduisons :

" A son Excellence le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes.

Le Maire, l'adjoint et M.M. les Conseillers municipaux de la commune de Saint-Mesmin ont l'honneur de vous exposer que malgré qu'il ne c'y suit d'être imposés Extraordinairement soit pour le presbytère, soit pour leur église, l'impôt de deux mille cent francs qu'ils supportent, présentement, sera loin de fournir aux seules dépenses de simple conservation, qu'il n'ont pas d'Autel, pas de Maison d'Ecole.

Qu'ils ont été gréler deux fois dans cinq années.

Qu'ils sont imposés au maximum de ce qu'on peut s'imposer pour les chemins vicinaux. C.à.d, trois journées par homme et cinq centimes additionnels.

Qu'il n'ont qu'un chemin de la plus simple viabilité aboutissant à une voie viable quelconque.

Que par l'apreté de leur climat, la commune de Saint-Mesmin étant à l'une des hauteurs formant la limite du haut avec le Bas-Limousin, elle se trouve peut être, la plus frappée dans le déficit des récoltes, pas de chataignes, (moins qu'il s'en s'et jamais vu) pas de pomme de terre, qu'un faible tiers en seigle.

Que pour comble de malheur, des lours se sont adonnés tellement dans la contrée que sur l'avis qu'en à eu Monsieur le Préfet il s'est empressé d'inviter un louvetier de venir au moins diminuer cette calamité.

Qu'un enrichi lointain, un oncle d'Amérique sensible à la détresse de la pauvre commune de Saint-Mesmin où il serait né ne dégagerait pas toutes les "gures"(?) avec l'énorme somme de trois cent mille francs, la moitié de la commune est à vendre, personne ne peut acheter.

Que l'impôt se perçoit avec un telle difficulté que leur brave et généreux [donateur] Monsieur Aumassips eu le malheur de subir un agent spécial [illisible].

Ils sollicitent de votre bienveillance une part dans les crédits que le gouvernement de leur choix (la commune entière ayant deux fois voté en masse comme un seul homme) à ouvert à titre de subvention aux communes pour construire et réparations de maison d'école qu'ils n'ont pas et pour constructions et réparations d'églises et de presbytères pour lesquels elle est imposée extraordinairement.

Il ont infiniment, l'honneur d'être de votre excellence,

Monsieur le Ministre,

Vos très humbles et très obéissant serviteurs.

Comme vous pouvez le constater, il y a plus de 170 ans la météo faisait déjà des caprices, les services de l'Etat n'étaient pas très à l'écoute et nos routes étaient l'une des préoccupations essentielles de vos élus. Aujourd'hui le loup n'est pas encore là mais il se rapproche... Soyez vigilants !

PARTAGE

Bienfaits de la nature !

Collecte de la sève de bouleau dans nos forêts : Saviez-vous que « l'eau de bouleau » était très bonne pour la santé ? En effet, la sève de bouleau (ou eau de bouleau) se récolte au printemps, avant l'apparition des feuilles de l'arbre. Son goût est à peine sucré, voire neutre. C'est une boisson limpide, et désaltérante semblable à de l'eau dont les vertus sont nombreuses. Elle est notamment utilisée pour ses propriétés détoxifiantes, drainantes, reminéralisantes, amaigrissantes et tonifiantes.



BIEN VIVRE ENSEMBLE : INFOS UTILES

Cassiopéa Téléassistance

Cassiopéa s'engage depuis 1987 à apporter une réponse en cas d'urgence et à lutter contre l'isolement au 05 53 53 54 54

- **Cassiopéa Téléassistance** : en cas de malaise, de chute, un besoin de parler avec un suivi psychologique (avec des matériels adaptés tels qu'une montre, montre connectée, un détecteur de chute, médaillon...).
- **Alma 24** : une antenne d'écoute, de conseils et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.
- **Cassiopéa prévention seniors** : Séances d'informations avec un professionnel (alimentation, mémoire...), café des aidants à Périgueux, ateliers, activités physiques, prévention routière, formation numérique, formation des proches aux 1^{er} secours, repérage des risques d'accidents.

Transports scolaires

Une carte magnétique sera remise aux enfants pour la prochaine rentrée, pour badger à la montée et à la descente des bus du transport scolaire. Ce dispositif régional viserait à terme à améliorer la mobilité en Région, en permettant aux utilisateurs d'emprunter tous les moyens de transport en commun avec un même titre de transport.

Parcours Pêche Passion

Ce parcours devrait être labélisé à l'échelon national. Le panneau ci-dessous sera placé au Pont de SAINT-MESMIN. Ce label complètera l'offre du gîte Le Cantou qui est agréé par les pêcheurs. Cela devrait attirer de nombreux pêcheurs.



PLU/i

Nous entrons dans la phase terminale du PLU/i. Il nous faut préserver au maximum les surfaces au sol et ne pas construire n'importe où et n'importe quand. C'est pourquoi, vos projets de rénovation de grange prévues dans les 10 prochaines années doivent être soumis dès à présent à la Mairie qui l'adressera à la Communauté de Communes et au bureau d'études en charge de la réalisation du PLU/i. Les demandes sont soumises à approbation sur la base de critères tels que l'intérêt patrimonial et architectural du bâtiment. Autrement dit, la restauration de bâtiments anciens sera privilégiée à la transformation de hangars récents. Un formulaire est disponible en mairie et sur notre site Internet pour vous permettre de soumettre votre demande. Sans dépôt préalable de votre projet à la mairie avant la définition du PLU/i, aucune demande de travaux de réhabilitation ne pourra être accordée durant toute la période d'application de celui-ci.

Badge déchets

L'accès aux bornes de dépôt de nos déchets ménagers, jusqu'alors en libre accès, va bientôt être soumis à l'utilisation d'un badge nominatif. La plupart d'entre vous ont reçu leur badge il y a plusieurs semaines. Pour celles et ceux n'ayant pas fait la démarche d'enregistrement, il est encore possible de le faire sur Internet : En remplissant le formulaire papier téléchargeable sur le site du SMD3 et celui de la Mairie. Sans badge, vous ne pourrez bientôt plus déposer vos sacs poubelle dans les containers.

Pour rappel, aucune facturation de ce service n'est pour le moment mise en place, il s'agit d'une mesure d'utilisation du service.

L'accès aux déchetteries nécessitera aussi la présentation du badge à partir du mois de juin : <https://smd3.fr/formulaire-enregistrement-service-gestion-dechet-dordogne/>

Nous vous rappelons que pour diminuer vos déchets, vous pouvez créer un composteur dans un coin de votre jardin.

Soutenir le sport, la culture et les associations

Le Conseil Municipal a décidé d'allouer aux familles une participation de 20€ par enfant pour soutenir l'activité sportive et culturelle. Les demandes sont à adresser en Mairie avec présentation d'une licence sportive ou d'une adhésion à une activité culturelle (dessin, théâtre, chant...) pour l'année en cours et d'un RIB. Cette aide est limitée à 1 participation par enfant de la commune, une fois par an (année civile), pour un club des alentours.

Par ailleurs, les familles rencontrant des difficultés pour payer la licence sportive de leur enfant, peuvent adresser une demande de prise en charge auprès de la Mairie, qui sera examinée par le Maire et l'équipe municipale.

La Mairie étudiera également les demandes de subvention des associations sur présentation d'un projet budgété.

INFLUENZA AVIAIRE

Notre commune et les communes voisines de notre canton sont depuis quelques semaines touchées de plein fouet par la grippe aviaire. Il vous faut protéger vos volailles et volatiles. Voici les mesures mises en place par la Préfecture :

Protection des basses-cours des particuliers :

Il est demandé aux propriétaires privés de basse-cours à utilisation non commerciale d'impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- Confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection sur la basse-cour ;
- Exercer une surveillance quotidienne des animaux.

Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant, rentrez le reste des animaux et contactez votre vétérinaire.

Pour rappel, le non-respect de ces mesures expose à des poursuites pénales. Cette infraction est passible d'une amende de 750 euros.

Pour mémoire, tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de la commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr (arrêté du 24 février 2006 – www.legifrance.gouv.fr).

Pour plus d'informations, les personnes concernées peuvent consulter le site internet du ministère de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>.

Rappel des mesures supplémentaires concernant les élevages professionnels :

La stratégie mise en œuvre depuis le début de l'épizootie reste la même : il s'agit de créer les conditions d'un vide sanitaire dans un périmètre suffisamment large autour des foyers confirmés, afin de freiner la propagation du virus et de protéger les élevages indemnes.

Compte tenu de l'évolution de la situation et après concertation avec les professionnels concernés, il a été décidé de renforcer cette stratégie d'assainissement préventif en zone réglementée par les mesures suivantes :

- La « zone réglementée supplémentaire » est prolongée de 6 jours, avec maintien de l'interdiction d'entrée de volailles vivantes au sein de cette zone. La « zone de protection (3 km) et la « zone de surveillance » (10 km) resteront quant à elles en vigueur jusqu'à stabilisation de l'épizootie ;
- Dans les élevages de volailles présents dans un périmètre de 1 km autour d'un foyer déclaré ou d'un site sensible, toutes les volailles présentes doivent être abattues préventivement ;
- Dans les élevages de palmipèdes présents dans un périmètre de 3 km autour d'un foyer déclaré ou autour d'un site sensible, tous les palmipèdes doivent être abattus. Au-delà de cette zone de protection, tous les élevages de canards « prêts à gaver » présents dans un périmètre de 5 km autour d'un foyer déclaré ou d'un site sensible doivent également faire l'objet d'un abattage préventif. En fonction d'une analyse des risques, cette obligation pourra être étendue aux élevages de canards « prêts à gaver » situés dans un périmètre de 10 km autour d'un foyer déclaré ou autour d'un site sensible, sur décision de l'administration.

Prochaines élections

Les élections législatives, approchent à grands pas. Elles auront lieu les 12 et 19 juin prochain.

Toutes les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales et qui veulent voter en juin prochain, ont jusqu'au 2 juin 2022 pour s'inscrire sur les listes électorales.

La démarche d'inscription sur les listes électorales : déposez le CERFA n°12669*01 (que vous pouvez retrouver sur internet ou sur notre site internet www.saint-mesmin.fr dans la rubrique « accueil » ou directement sur demande en mairie) dûment complété à la mairie, avec une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, avis d'imposition taxes foncières...) et une copie de votre pièce d'identité. Toute demande d'inscription après le 2 juin 2022, ne pourra être prise en compte.

Pour rappel, toute personne inscrite sur la liste électorale de la commune peut venir voter sans carte électorale, à condition de présenter une carte d'identité valide au bureau de vote.

Le Budget participatif

Le Conseil Départemental a lancé son 3 -ème Budget Participatif. Vous pouvez proposer et choisir les projets de la Dordogne de demain. Déposez vos idées jusqu'au 31 mai 2022 sur budgetparticipatif.dordogne.fr. La Mairie souhaite présenter un projet de dégel automatique de la route des Bessades (au niveau du pont).

3^e BUDGET PARTICIPATIF
du Conseil départemental de la Dordogne
doté de **1 million d'euros**

ET VOUS, QUE FERIEZ-VOUS ?

DÉPOSEZ VOS IDÉES
jusqu'au 31 mai 2022
sur budgetparticipatif.dordogne.fr

Pour permettre aux Périgourdins.e.s de proposer et de choisir directement les projets pour la Dordogne de demain, le Conseil départemental renouvelle son budget participatif doté de un million d'euros, dont 100 000 euros consacrés à des projets portés par des jeunes.

Dès maintenant, et jusqu'au 31 mai 2022, vous pouvez proposer, comme le font les conseillers départementaux, un projet qui vous semble utile et d'intérêt général.

Et vous, que feriez-vous ?

www.budgetparticipatif.dordogne.fr

Facebook Twitter Instagram @cddordogne

Dordogne PÉRIGORD

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 9 mars 2022

Répartition des frais d'aliénation de portion de chemins ruraux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les actes notariés d'aliénation de portions de chemins ruraux ont été signés le 17 février chez Me LE TRANOUEZ. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°D2022-05 du 19 janvier qui l'autorise à répartir les frais de géomètre sur l'ensemble des acquéreurs comme prévu par délibération n° 2021-05 du 19 janvier 2022. La somme totale est de 2 082,92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- répartit la somme des frais du dossier d'aliénation comme suit : 260,44 € par portions de chemins aliénés :
 - 260,44 € pour Claire THOMAS, Gilbert VALADE, Annie BOSSELUT et Hugues BARTHE
 - 520,88 € pour COMBY Frédéric ou Sandra et ORIGAMIX
- charge Monsieur le Maire d'établir les titres de recettes correspondants

Remboursement des frais de revêtement d'un chemin rural aliéné à La Rouye

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a inscrit dans les travaux de voirie 2019 le revêtement d'un chemin rural dont l'aliénation vient d'être signée au bénéfice de M et Mme BARTHE Hugues. Les travaux ont été réalisés pour un montant de 3000€ HT et il a été convenu que les acquéreurs remboursent à la commune la moitié du montant de ces travaux qui s'élève 1 500,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- dit que la moitié du prix des travaux de revêtement du chemin rural à La Rouye soit 1500,00 € seront facturés à M et Mme BARTHE Hugues
- charge monsieur le Maire d'établir le titre de recettes correspondant

Augmentation des prix pour le Gîte Le Cantou

Le Maire explique que les prix de notre fournisseur de repas ont augmenté ces dernières années. Il est donc nécessaire d'actualiser nos prix en vigueur pour le séjour avec repas pour ne pas être déficitaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter selon le tableau publié sur le site internet de la Commune le prix en pension complète et en demi-pension pour le Gîte du Cantou. Ces tarifs pourront être amenés à être révisés en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard LABORIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Guy BOUCHAUD, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		79 809,00		73 165,74		152 974,74
Opérations de l'exercice	207 982,99	360 460,60	296 552,30	116 794,76	505 380,29	447 255,36
TOTAUX	207 982,99	440 269,60	296 552,30	189 960,50	505 380,29	630 230,10
Résultats de clôture						
Restes à réaliser		231 441,61	106 591,80	48 392,00	90 125,93	124 849,81
TOTAUX CUMULES	207 982,99	440 269,60	386 678,23	238 352,50	595 506,22	678 622,10
RESULTATS DEFINITIFS		232 286,61	148 325,73			83 960,88

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2 / Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3 / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Affectation du résultat au budget 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard LABORIE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Guy BOUCHAUD, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter	232 286,61
Résultat de l'exercice : Recettes - Dépenses	152 477,61
Excédent de fonctionnement reporté	79 809,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	-106 591,80
Solde d'exécution de l'exercice : Recettes - Dépenses	-179 757,54
Résultat antérieur reporté	73 165,74
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-41 733,93
Besoin de financement de la section d'investissement	-148 325,73

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	148 325,73
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	83 960,88

Ouverture anticipée de crédit d'investissement avant le vote du budget 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2022 et dit que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

CHAPITRE-OPERATION	Crédits votés en 2021	25 % max	Autorisation 2022
2151-11 voirie	108 486,00	27 121,50	27 000,00
2188-53 acquisition matériel	10 000,00	2 500,00	2 500,00
2313-14 meublé tourisme 2	167 234,00	41 808,50	15 000,00
TOTAUX	285 720	71 430,00	44 500,00

Préparation du budget 2022

Les gros postes de dépenses prévues sont les suivants :

- Voirie : 50 000€
- Halle associative : 30 000€
- Mairie 98 300€ (auxquels s'ajoutent les 65 000€ mis de côté en 2021), ce qui fera avec le budget 2023 (106 700€) un total de 270 000€ en fonds propres pour financer la nouvelle mairie correspondant au montant annoncé par l'ATD. L'augmentation prévue des travaux sera compensée par le remboursement de la TVA 50 000€ et les subventions escomptées 120 000€. Le coût total des travaux pourra être supporté jusqu'à 440 000€.

Délibération concernant le CIAS

Le Maire rappelle que par délibération n° DE2021-38 du 8 décembre 2021 la municipalité a nommé des représentants pour siéger au conseil d'administration du CIAS créé par le SIAS de Excideuil.

Monsieur le Préfet par courrier du 13 janvier dernier, rappelle qu'un SIAS ne peut créer un CIAS qui ne peut l'être que par un EPCI à fiscalité propre qui dans ce cas élit en son sein les représentants qui siègeraient au conseil d'administration du CIAS créé.

Il convient donc de retirer cette délibération. Le conseil municipal, après avoir oui le courrier de Monsieur le Préfet annule purement et simplement sa délibération.

Délibération sur le prêt des matériels communaux

Le matériel communal était jusqu'alors gracieusement prêté aux agriculteurs. La législation ne nous permet plus de prêter le matériel pour une question de responsabilité et d'assurance. À l'avenir la balayeuse et la raclette seront uniquement utilisées par le cantonnier. Pour rappel, le nettoyage des salissures sur la route incombe à ceux qui l'ont produite. Leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

Questions diverses

- Visite du sous-préfet le 17 mars 2022 à 15h45. Un diaporama lui sera présenté mettant en avant nos projets en cours et la rénovation de la Mairie ainsi qu'une visite du Cantou.

- Halle associative : Dès cet été, un accueil sous la nouvelle halle sera mis en place par l'intermédiaire d'habitants volontaires de la commune avec vente de boissons et petite restauration. Des primeurs et produits locaux pourront être vendus sur place. Les personnes intéressées pourront se rapprocher des intervenants.
- Adressage et numérotation quasi terminés. Seules deux remarques mineures concernant les appellations ont été faites.
- Projet de la lande des âges : La signature de l'achat a été reportée, faute de réception des documents SAFER par le Notaire lors du RDV de février. Après la signature, une commission dédiée à ce projet sera créée pour définir les actions en concertation avec le CEN et de manière générale sur la vision communale pour la préservation du site.
- Un projet touristique à l'étang de Born (Guinguette, accueil touristique et hébergement à l'image du projet de Rouffiac) est en cours de préparation piloté par le Conseil départemental. Guy BOUCHAUD est chargé de la supervision du projet.
- Ukraine : De nombreux dons ont été déposés en Mairie. Le Conseil Municipal remercie les donateurs.
- Des projets éoliens sont en réflexion sur la CCILAP. Deux projets photovoltaïques sur la CCILAP : Essendieras et St-Jory-Las-Bloux (demandes anciennes). Celui du Causse de l'Isle est en attente d'une réponse de dépollution du ministère des armées. Les demandes en cours notamment sur notre Commune ont été refusées par la CCILAP (en charge du PLUi).
- Informations sur Cassiopéa : Association proposant une prestation d'assistance à la personne (télé-assistance) est un acteur subventionné par le Département. C'est un service payant pour les particuliers (env 30€/mois). Nous avons réalisé une évaluation des besoins sur la Commune pour savoir si cette association pourrait bénéficier d'un soutien communal. Il semble que nos habitants bénéficient déjà d'un réseau d'entraide. Nous communiquerons donc les informations sur cette prestation de service mais il ne s'agit pas d'imposer le recours à un service. Par ailleurs, notre adjointe Annick Jacquet reste régulièrement en contact avec les personnes isolées. Les informations que nous avons pu collecter concernant cette association nous invitent à penser qu'il s'agit d'un acteur sérieux.
- Prochaines manifestations à Saint-Mesmin :
3 avril : rallye alpine
10 et 24 avril : élections présidentielles
Marchés de Nuits 20/07 et 10/08 : animés par Nathalie LEGAY – exposants habituels. Appel aux bénévoles dans le prochain Bulletin. Nous clôturerons les soirées à minuit.
La Troupe du Saut Ruban se produira le 2 avril à Clairvivre et le 30 avril à Beyssenac.
- Réseau d'eau : Problème d'émissions de CVM sur nos canalisations datant d'avant les années 1980. Les émissions ont lieu lors des fortes températures et lorsque l'eau est longtemps en contact avec les tuyaux. Des prélèvements vont être mis en place à la Rouye, au Belleu et à la Forêt Noble (4 prélèvements). Une simple aération de l'eau avant consommation suffit à évacuer ce gaz.

Conseil Municipal du 6 avril 2022

Vote des taux des taxes locales

La volonté du CM a toujours été d'assurer une gestion budgétaire telle qu'elle ne nécessite pas d'augmenter les impôts. Ainsi en 2022 les taux des impôts fonciers restent inchangés :

37,81 pour le foncier bâti

61,21 pour le foncier non bâti

Ces taux nous permettent de percevoir un montant de 91975 €, montant calculé sur la base des compensations et contributions attendues ou à verser.

La part de l'Etat et de la Communautés de communes (ajout de nouvelles compétences) vont augmenter comme chaque année. L'augmentation constatée par les habitants ne sera pas due aux taux communaux.

A noter l'augmentation de notre population attirée par le dynamisme de la commune, notamment grâce au Tourisme, permet d'augmenter la ressource fiscale.

Vote du budget 2022

Subventions aux associations : reconduction des subventions aux associations habituelles. La Mairie étudiera les demandes des associations sur présentation d'un projet budgété.

Le CM se propose d'allouer une participation de 20€/ enfant sur présentation d'une licence sportive ou adhésion culturelle de l'année et d'un RIB, une fois par an (année civile). Limité à 1 licence par enfant, pour un club des alentours.

Par ailleurs, les familles rencontrant des difficultés pour payer la licence sportive de leur enfant, peuvent adresser une demande de prise en charge auprès de la Mairie, qui sera examinée par le Maire et l'équipe municipale.

Le budget et ces nouvelles décisions sont adoptés à l'unanimité des présents.

Préparation des élections présidentielles

Ouverture du bureau de 8h à 19h suivi du dépouillement les 10 et 24 avril 2022. Répartition des présences en demi-journée.

Questions diverses :

Manifestations :

Préparation des marchés de nuit : Pas d'organisation de la tombola-loterie. Les commerçants seront sollicités à participer à la soirée, moyennant une contribution alimentaire pour le casse-croûte des bénévoles au démontage. La lettre d'invitation sera envoyée fin avril-début mai. Des artistes locaux sont invités à exposer leurs créations.

Préparation de la compétition régionale de Kayak le week-end de l'Ascension : 3 épreuves (Rouffiac, Saint Mesmin et Pervendoux) rassembleront plusieurs centaines de participations. 4 Bénévoles seront mobilisés pour organiser la base arrivée, la circulation et la gestion des parkings.

Pour ces manifestations, AIS va commander des T-shirts pour les Bénévoles aux couleurs de Saint-Mesmin.

Comptes-rendus des différentes réunions :

Bureau Communautaire :

Arrivée d'un nouveau directeur de la Culture à la CdC

Projet Photovoltaïque sur la Commune soumis à avis de la CdC puis du Maire. Pour information, ce type de projet ne sera pas autorisé dans le cadre du PLUi, notamment parce qu'il peut empiéter sur les zones constructibles, déjà réduites sur notre territoire. Par ailleurs, la Commune de Saint Mesmin étant identifiée comme Pôle de développement touristique, une attention particulière est portée à la préservation des paysages. La CdC a donc émis un avis défavorable à ce type de projets. Enfin, renseignements pris auprès de la préfecture, aucun contrôle n'est effectué de la part de l'État sur le respect des engagements pris lors des projets d'agri-voltaïsme. La municipalité ne s'autorise pas à statuer sur la question dans ces circonstances.

Pour l'instant les installations photovoltaïques sont donc à privilégier sur les bâtiments existants ou en construction pour limiter la consommation d'espaces naturels. Le futur PLU /i déterminera les zones où de tels projets seront réalisables.

SIAVSA :

Une carte magnétique sera remise aux enfants pour la prochaine rentrée, pour badger à la montée et à la descente des bus du transports scolaires. Ce dispositif régional viserait à terme à améliorer la mobilité en Région, en permettant aux utilisateurs d'emprunter tous les moyens de transport en commun avec un même titre de transport.

Les associations sportives pourront demander à utiliser le bus du SIAVSA pour leurs matches, et non plus une seule fois par an, sous réserve de disponibilité du chauffeur et de la prise en charge de son salaire et des frais de carburants établis à 0,60€/km (modification de tarif 2022).

Prochaines réunions : SMECTOM début mai

Dernières minutes

La cérémonie du 8 mai 2022 a eu lieu alors que nous imprimons ce bulletin. Elle s'est déroulée au Monument aux Morts et sur la Tombe du Soldat Inconnu. Cette cérémonie a été suivie d'un pot offert par la municipalité. De nombreux participants et surtout des enfants parmi lesquels un tout jeune nouveau Porte Drapeau.



